



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **FAVRAT SA, Construction Bois**, route de Foliáz 2,
1257 La Croix-de-Rozon

2. **Remarques:** But : exploitation d'une entreprise de charpente,
de couverture et de menuiserie spécialisée notamment dans
les domaines de la toiture, de la ferblanterie, du parquet et des
escaliers, soit le commerce de matériaux et matériels s'y rap-
portant.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets dé-
clarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions re-
latives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inven-
taire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 3, tél. 022 388 89 03

2009 001352 U / OFA3

Office des faillites

1227 Carouge

05761516

